

nombre en est de 17, appartenant tous à des ordres non cloîtrés, qui s'occupent spécialement d'œuvres de charité et d'enseignement."

Pie IX vient d'adresser un bref à Mlle Marie de Gentelles à l'occasion d'un livre qu'elle a publié sur les abus du luxe et de la toilette chez les personnes de son sexe. Nous ne pouvons en donner que quelques extraits. Voici en quels termes le Saint-Père parle de ce pernicieux fléau du luxe qui étend partout ses ravages :

" C'est lui qui par les soins recherchés du corps et de la chevelure, soins qu'on renouvelle même plusieurs fois le jour, c'est lui qui absorbe le temps qu'on devrait consacrer aux œuvres de piété et de charité, et aux devoirs de la famille; c'est lui qui provoque aux réunions brillantes, aux promenades publiques et aux spectacles; c'est lui qui apprend à courir de maison en maison, sous prétexte de devoirs à remplir, et à s'y livrer à l'oisiveté, à la curiosité, aux conversations indiscrettes.

" C'est lui qui sert d'aliment aux mauvais désirs, lui qui consume les ressources que l'on devrait réserver pour ses enfants, et enlève à l'indigence les secours qui lui viendraient si à propos.

" C'est lui qui souvent désunit les époux, et, plus souvent encore, empêche la conclusion des mariages; car il se trouve à peine des hommes qui consentent à se charger d'une si énorme dépense.

" Fasse le ciel qu'un grand nombre de femmes s'unissent à vous pour détourner d'elles-mêmes, de leurs proches et de la patrie la cause de tant de maux, et que, par leur exemple, elles apprennent aux autres à rejeter loin d'elles tout ce qui dépasse le soin d'une parure honnête! Que toutes se persuadent bien que, pour se concilier l'estime et l'affection de leurs maris, elles n'ont pas besoin de coiffures si coûteuses, de toilettes si splendides, mais bien plutôt de cultiver la vertu; car toute leur gloire vient du dedans. C'est la grâce ajoutée à la grâce que la femme sainte et pudique. Seule enfin elle recueillera des éloges, la femme qui craint le Seigneur."

Mgr. Mercurelli a adressé, au nom du Saint-Père, un bref à M. l'abbé Charbonnel, à l'occasion du recueil qu'il a fait des *Pensées de M. Louis Veillot*. Assurément, l'infatigable et illustre rédacteur-en-chef de l'*Univers* reçoit là le plus noble et le plus puissant encouragement qu'il soit possible d'espérer. Aussi la *Revue de Dublin* dit-elle en reproduisant ce bref :

" Il est bien connu que M. Veillot est le principal adversaire (dans la presse) du catholicisme libéral français. Et ce que Pie IX distingue dans son approbation, ce sont précisément celles des œuvres de M. Veillot qui se rapportent " à la société religieuse et civile," et " aux opinions par lesquelles on cherche maintenant à miner les fondations religieuses de la société," et dans lesquelles l'écrivain français a particulièrement attaqué ce système absurde et anti-catholique.

" Nous pensons que c'est une chose comparativement rare, que le Saint-Père exprime sans réserve son estime pour une publication, comme il vient de le faire pour celle-ci, et comme il l'a fait pour la réponse de M. de Beaulieu à M. de Montalembert, au sujet de l'*Eglise libre dans un Etat libre*."

Parlant des préparatifs matériels du prochain Concile, M. J. Chantrel s'exprime ainsi dans la *Revue du Monde catholique* :

" La question du local est actuellement résolue; c'est le 8 décembre que le Saint-Père a pris sa détermination à ce sujet et c'est dans la basilique de Saint-Pierre, justement appelée la cathédrale du monde catholique, que se réuniront les Pères; le concile sera bien le concile du Vatican.

" On sait qu'il y a, dans un concile œcuménique, deux sortes de sessions ou séances: les sessions privées, qui se composent

de différentes commissions ou congrégations, et les sessions générales, qui se composent de tous les évêques et de tous ceux qui, par droit ou par privilège, sont appelés à siéger comme juges et à voter. Le Saint-Père a décidé que les sessions particulières se tiendraient dans la grande loggia de la façade de Saint-Pierre, où a lieu la cérémonie de la Cène. Les sessions générales se tiendront dans le transept, où a lieu, le Jeudi-saint, la cérémonie du lavement des pieds. On a calculé, et cela ne surprendra pas ceux qui connaissent les vastes proportions de Saint-Pierre, que l'espace réservé aux sessions générales pourrait facilement contenir deux mille personnes.

" Les travaux commenceront prochainement; Pie IX veut que tout soit digne de la grande assemblée qui va se tenir, et il n'est pas douteux que les dépenses du concile ne soient très-considérables."

Trois mille chrétiens viennent d'être martyrisés en Corée. On dit que trois néophytes seuls ont renié la foi et qu'il n'y a plus un prêtre dans le pays. Quelques hommes dévoués ont cependant trouvé moyen de franchir la Mer Jaune et sont venus à Chang-Hai demander de nouveaux missionnaires. C'est bien le lieu de dire ici que si l'Eglise a la douleur de voir des milliers d'hommes se ruër avec impiété contre tout ce qui est auguste et saint, parce qu'ils veulent vivre d'une vie tout animale, d'un autre côté, elle a l'ineffable consolation d'en voir des milliers d'autres laver leurs robes dans le sang de l'Agneau et s'élançant dans les splendeurs de l'éternité.

Nous lisons sur la *Gazette de St.-Hyacinthe* du 1er février :

" Il est reconnu, en Canada, comme en Angleterre, que le peuple est la source du pouvoir, mais comme chaque citoyen ne peut gouverner, l'on a trouvé que le meilleur moyen de conserver au peuple le pouvoir dont il dispose, était de faire " élire, par lui, des représentants."

Ce que dit ici la *Gazette* est une grave erreur, une grosse absurdité. Une grave erreur, car ces paroles sont en contradiction formelle avec l'Ecriture, qui dit que la source du pouvoir est, non pas le peuple, mais Dieu seul: *omnis potestas à Deo*, tout pouvoir vient de Dieu. Une grosse absurdité, car la doctrine que professe la *Gazette* suppose que celui qui exerce le pouvoir est le même que celui sur lequel ce pouvoir est exercé; en d'autres termes, que celui qui commande n'a pas à qui commander, si ce n'est à lui-même, qu'il s'obéit à lui-même; en d'autres termes encore, que le pouvoir est en même temps la soumission; le souverain, le sujet. On ne peut certes rien imaginer de plus monstrueux. Quant à ce que fait le peuple lorsqu'il élit ceux qu'on nomme ses représentants, la *Gazette* semble n'avoir pas là-dessus les notions les plus élémentaires. Il importe donc de lui dire que le peuple n'exerce alors aucun acte d'autorité: il ne fait que désigner ceux en qui viendra résider l'autorité, et cette autorité descend du ciel.

### Notre organisation agricole

(2nd article.— Voir No. du 4 février.)

On lit dans la *Minerve* du 30 janvier :

" L'Honorable L. Archambault, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics est sur le point de terminer son projet de bill de l'Agriculture et les sociétés de Colonisation. L'on attend des changements importants.

" C'est ainsi que l'on va voir condamner une institution à peu près inutile, la Chambre d'Agriculture, à l'existence de laquelle tous les gens qui la connaissent le mieux ont fini par s'opposer. Sous l'ancien gouvernement, alors que toutes les affaires du pays, grandes, moyennes et petites, devaient rayonner du même foyer, les hommes placés à la tête du